

- Surveiller l'exécution par le Taïpei chinois de ses obligations dans le cadre de l'OMC, en ce qui concerne l'incidence de ces dernières sur l'accès à des segments de marché susceptibles d'intéresser les entreprises canadiennes.
- Soutenir la candidature du Taïpei chinois à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics.
- Conclure un accord sur les protocoles phytosanitaires pour les tomates de serre en grappe et les pommes de terre de consommation et de semence.
- Faire pression sur le Taïpei chinois pour qu'il mette en place la parité tarifaire en ce qui a trait aux pois fourragers et au tourteau de soya.
- Encourager le Taïpei chinois à procéder rapidement à des inspections et à délivrer des autorisations relativement aux aliments canadiens pour animaux familiers, de façon à ce que les exportations puissent reprendre.
- Encourager le Taïpei chinois à adopter une norme pour le vin de glace importé.
- Encourager le Taïpei chinois à reconnaître l'équivalence des normes régissant les produits du bois.
- Continuer de faire pression sur le Taïpei chinois pour qu'il reconnaisse l'équivalence des régimes canadien et américain de contrôle de la qualité en ce qui a trait aux instruments médicaux.
- Continuer de faire pression sur le Taïpei chinois pour que le Canada soit prévenu à l'avance de tout changement prévu à la réglementation qui risque de se répercuter sur les échanges de produits agricoles.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

Encéphalopathie spongiforme bovine

Suite à l'annonce faite par le Canada, le 20 mai 2003, d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), le Taïpei chinois a imposé une interdiction temporaire d'importer de la viande et des produits de la viande en provenance du Canada, y compris les abats, les aliments pour animaux, le suif et les embryons. Le 27 août, les autorités du Taïpei chinois ont levé l'interdiction qui frappait les importations d'embryons de bœuf, de mouton et de chèvre. Le Canada a tenu parfaitement au courant tous ses partenaires commerciaux, y compris le Taïpei chinois, des résultats des enquêtes qu'il a menées et des mesures réglementaires qu'il a adoptées pour faire

face à cette situation. Il demande maintenant la reprise des échanges commerciaux en se fondant sur des données scientifiques. (Voir également la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

Tomates de serre en grappe

Tant l'industrie des légumes de serre canadienne que les importateurs du Taïpei chinois ont manifesté leur intérêt pour le commerce de tomates de serre en grappe. Le Canada cherche à obtenir l'accès au marché pour les tomates en grappe cultivées en serre de la Colombie-Britannique. Le Taïpei chinois persiste à n'importer que les tomates pour lesquelles il peut être attesté qu'elles proviennent d'une région exempte du mildiou de la pomme de terre de type A-2, maladie présente partout dans le monde et à laquelle les tomates sont vulnérables.

Pommes de terre de consommation et de semence

Le Taïpei chinois interdit actuellement l'importation de pommes de terre de semence en provenance de toutes les provinces canadiennes à l'exception du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec par crainte du mildiou de la pomme de terre de type A-2 et du nématode doré. Le Taïpei chinois refuse d'accepter les données recueillies grâce au programme de certification de l'Agence canadienne d'inspection des aliments auquel sont soumises les pommes de terre de semence. Ce programme vise à détecter la présence du mildiou de la pomme de terre de type A-2 dans l'ensemble du Canada. Si l'on compare avec les exigences auxquelles doivent souscrire d'autres pays, le traitement auquel est soumis le Canada de la part du Taïpei chinois est injuste.

Pois fourragers

Le Taïpei chinois applique le même taux tarifaire à l'importation des pois fourragers qu'à l'importation des pois destinés à la consommation humaine. Cette mesure occasionne un désavantage concurrentiel pour les pois fourragers canadiens par rapport au tourteau de soya utilisé pour les aliments pour animaux. Lors des négociations en vue de son accession à l'OMC, Le Taïpei chinois a consenti à réduire graduellement son taux tarifaire sur les pois fourragers jusqu'à l'éliminer d'ici 2007. Aucun taux tarifaire n'est appliqué au tourteau de soya à l'heure actuelle.